

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **7e jour de mars 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

46-03-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ODRE DU JOUR TEL QUE LU ET MODIFIÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er février 2016
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-16
 - 5.2 - Résolution, refinancement d'un montant de 75,300\$ relatif à un emprunt, prêt 6, échéant le 14 mars 2016
 - 5.3 - Résolution, achat de trois classeurs latéraux ignifuges, installation d'une voûte
 - 5.4 - Résolution, règlement d'emprunt numéro 398, financement 1,255,500\$
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, acceptation de la soumission, achat d'un localisateur magnétique (détecteur de métal)
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, achat d'abat-poussière saison 2016
 - 7.2 - Résolution, achat de quatre pneus pour le souffleur Trackless
 - 7.3 - Résolution, achat de panneaux de numérotation des ponceaux
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Résolution, opposition à la création d'un registre d'armes à feu par le gouvernement du Québec
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Résolution, adoption du rapport annuel du chef pompier, schéma de sécurité incendie
 - 9.2 - Résolution, achat d'une lance perforatrice rotative, sécurité incendie
 - 9.3 - Résolution, étude de faisabilité, régie sécurité-incendie

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, ateliers verts, embellissement horticole et aménagement des espaces verts municipaux

10.2 - Résolution, achat de panneaux, arrières plans, pancartes aux entrées de village

10.3 - Résolution, dérogation mineure, construction d'un abri d'auto isolé

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, inscription au prix d'excellence Gérard Desrosiers en aménagement de bibliothèque

11.2 - Résolution, demande de subvention, Festi-Quad

11.3 - Résolution, utilisation des équipements municipaux, Festi-Quad

11.4 - Résolution, fermeture de la rue Laliberté et la Rue Bélanger lors du Festi-Quad

11.5 - Résolution - projet conjoint de travailleur de proximité

11.6 - Résolution, demande de subvention, projet d'aménagement de la cour de récréation de l'école Arc-en-Ciel

11.7 - Résolution, demande d'appui pour la formation d'un nouveau Club Quad de la rivière Daaquam

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Résolution - demande de renouvellement de notre carte de membre, à Radio Bellechasse-Etchemins

13.2 - Résolution, commandite École des Appalaches

13.3 - Résolution, Fondation de l'École des Appalaches

13.4 - Résolution, demande de commandite 11^e édition des olympiades

13.5 - Résolution, formation de l'ADMQ, gestion financière municipale

13.6 - Lettre de Mme Lucie Couture concernant sa retraite

13.7 - Lettre du Ministre délégué aux Sports et au Loisir

13.8 - Demande de commandite, École arc-en-Ciel pour financer un défi sportif

13.9 - Dépôt du nouvel horaire de la Caisse populaire des Etchemin

13.10 - Lettre de remerciements de L'essentiel des Etchemins

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

47-03-2016

3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er février 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le procès-verbal du 1er février 2016 soit adopté, et signé tel que modifié;

-Enlever au point 5.6 la phrase suivante: Le tout rétroactif au 1er janvier 2016.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Pour l'activité Plaisirs d'hiver, prévoir pour l'an prochain, deux dates pour la tenue de l'activité et faire de la publicité en fonction de ces dates, l'annoncer de différentes manières, au bulletin municipal, dans la page Facebook des loisirs, ainsi qu'à l'école via les enfants du primaire.

Publicité: Également, la directrice prendra de l'information relativement au coût d'achat d'un panneau d'affichage déroulant pour annoncer la tenue de nos activités. A suivre pour la prochaine séance de travail.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

48-03-2016

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-16

ATTENDU : la liste des comptes numéro 03-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 mars 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 114,235.80\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 03-16 tels que présentés. Le total des comptes pour **MARS 2016 s'élève à: 114,235.80\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-16.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **mars 2016.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

49-03-2016

5.2 - Résolution, refinancement d'un montant de 75,300\$ relatif à un emprunt, prêt 6, échéant le 14 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le prêt numéro 6 relatif au financement de l'assainissement des eaux usées vient à échéance le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le refinancement doit se faire de gré à gré avec Desjardins en date 7 mars 2016;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE:

QUE la Paroisse Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Etchemins pour son emprunt de 75,300 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 304, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14,000\$	3,43%	14 mars 2017
14,500\$	3,43%	14 mars 2018
15,100\$	3,43%	14 mars 2019
15,600\$	3,43%	14 mars 2020
16,100\$	3,43%	14 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE cette demande et les conditions du présent emprunt n'ont pas besoin d'être approuvé par le Ministre Finances.

ADOPTÉE

50-03-2016

5.3 - Résolution, achat de trois classeurs latéraux ignifuges, installation d'une voûte

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille veut installer une nouvelle voûte pour la conservation des archives à l'édifice municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré l'achat et la livraison de trois (3) classeurs latéraux, quatre tiroirs 39" X 55" X 12 1/2", 960 lbs ignifuges pour entreposer les documents historiques de la Municipalité.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille a demandé à deux fournisseurs un prix pour l'achat et la livraison de trois (3) classeurs, dont voici la liste:

- Brassardburo : 2599.00\$/prix unitaire (taxes en sus);
- Article de bureau du Québec : 3,200\$/prix unitaire (taxes en sus);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la cotation de Brassardburo de Saint-Georges, le prix unitaire pour chaque classeur latéral ignifuge, 4 tiroirs, modèle GL-404 est de: 2599.00\$ (taxes en sus);

QUE La Municipalité de Saint-Camille achète trois (3) classeurs ignifuge au prix de : 2599.00\$ l'unité pour un coût total de 7797,00\$ (taxes en sus);

QUE les frais de livraison pour les trois (3) classeurs s'élève à 500\$.

ADOPTÉE,

51-03-2016

5.4 - Résolution, règlement d'emprunt numéro 398, financement 1,255,500\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit financer un montant de 1,255,500.00\$ relatif aux travaux de réaménagement de route 204 et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique, projet numéro 556 151.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille va négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins le financement de ce prêt;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille doit transmettre au Ministère des Finances, le 4 avril 2016 avant 10h, la soumission de la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins indiquant le taux du financement afin qu'il soit approuvé.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins, le financement d'un montant de 1,255,500.00\$ relatif à un emprunt qui sera réparti comme suit:

-PIQM: 943,814\$ financé sur 20 ans

-Municipalité 311,686 financé sur 10 ans

QUE l'on autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce financement.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

52-03-2016

6.1 - Résolution, acceptation de la soumission, achat d'un localisateur magnétique (détecteur de métal)

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite remplacer son localisateur magnétique (détecteur de métal) défectueux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et veut procéder de gré à gré pour l'achat d'un localisateur magnétique (détecteur de métal);

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à différents fournisseurs pour l'achat d'un localisateur magnétique (détecteur de métal) selon des critères spécifiques;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète un localisateur magnétique à boîtier, MR-10, 53058 RID (détecteur de métal) de la compagnie Wolseley Canada Inc. au coût de 1,049.00\$ (taxes en sus, et garantie à vie complète contre tout défaut matériel et de fabrication);

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

53-03-2016

7.1 - Résolution, achat d'abat-poussière saison 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille achète l'abat-poussière, chlorure de calcium liquide, de la compagnie *Transport Adrien Roy & Filles Inc.* pour l'année 2016. Le coût d'achat au litre est de 349\$/litre. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage (taxes en sus).

QUE le taux d'épandage soit de 35% pour environ 48,600 litres de chlorure de calcium liquide;

ADOPTÉE,

54-03-2016

7.2 - Résolution, achat de quatre pneus pour le souffleur Trackless

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit remplacer les pneus usés sur son tracteur Trackless;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut procéder de gré à gré pour l'achat de quatre (4) pneus neufs pour le tracteur Trackless;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré chez J.J.C.V. Inc. quatre (4) pneus neufs, "10 Ply", de marque: Carlisle USA Loader pour le tracteur Trackless. Le prix unitaire est de: 360\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

55-03-2016

7.3 - Résolution, achat de panneaux de numérotation des ponceaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de faire la numérotation de ses ponceaux afin de faciliter les procédures d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec pour tous les achats en bas de 25,000\$, et qu'elle veut procéder de gré à gré pour l'achat des panneaux;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité octroie le contrat d'achat des panneaux et poteaux en U pour la numérotation des ponceaux, à la compagnie Signalisation Lévis Inc. Le coût d'achat taxes incluses est de : 2992.57\$.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

56-03-2016

8.1 - Résolution, opposition à la création d'un registre d'armes à feu par le gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie la résolution provenant de la Municipalité de Saint-Cyprien, laquelle municipalité s'oppose à la création d'un registre d'armes à feu par le Gouvernement du Québec;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille appuie la démarche de la Municipalité de Saint-Cyprien et s'oppose également à la création d'un registre d'armes à feu par le Gouvernement du Québec.

QUE ladite résolution soit acheminée à la députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien;

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

57-03-2016

9.1 - Résolution, adoption du rapport annuel du chef pompier, schéma de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, M. Pierre Morneau a présenté lors d'une réunion de travail son rapport annuel relativement au schéma de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le responsable du schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport annuel 2015 relativement au schéma de sécurité incendie, tel que présenté par M. Pierre Morneau, chef pompier de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

58-03-2016

9.2 - Résolution, achat d'une lance perforatrice rotative, sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut négocier de gré à gré, l'achat d'une lance perforatrice rotative "TFT Transformer" pour assurer la sécurité des citoyens lors d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé une cotation à la Compagnie CMP Mayer Inc.;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré de la compagnie CMP Mayer Inc., une lance perforatrice rotative "TFT Transformer" complète au coût de 1400\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

59-03-2016

9.3 - Résolution, étude de faisabilité, régie sécurité-incendie

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre l'étude de faisabilité relativement à la création d'une régie inter-municipale en incendie, les municipalités de: Sainte-Justine, Saint-Camille, Saint-Cyprien et Sainte-Sabine, doivent lors de leur séance du conseil municipal adopter une résolution indiquant leur accord pour engager les services d'un avocat soit Me Martin Bouffard de Morency Avocats ainsi que les services d'un comptable, soit le Groupe Raymond Chabot Grand Thornton;

CONSIDÉRANT QUE chaque conseil municipal s'engage à défrayer les coûts inhérents aux services de ces professionnels, soit :

-Me Martin Bouffard, Morency Avocat, une soumission entre 10 000 et 15 000\$,

-Raymond Chabot Grand Thornton, une soumission de 10 500\$,

CONSIDÉRANT QUE le total des frais inhérents aux services des professionnels totalisent: 25 500\$, et seront répartis selon une quote-part déterminée en fonction de l'évaluation foncière uniformisée, soit :

Sainte-Justine : 47.6%	12,138.00\$
Saint-Camille: 24.0%	6,120.00\$
Saint-Cyprien: 15.6%	3,978.00\$
Ste-Sabine: 12.5%	3,187.00\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à défrayer les coûts inhérents aux services des professionnels : Me Martin Bouffard de Morency Avocat, et un comptable de chez Le Groupe Raymond Chabot Grand Thornton;

QUE la répartition se fasse selon une quote-part déterminée en fonction de l'évaluation foncière uniformisée;

QUE la Municipalité de Saint-Camille soit désignée comme fiduciaire, et que l'on autorise, la Directrice générale, Madame Nicole Mathieu et le Maire, Monsieur Adélarde Couture à facturer les municipalités de: Sainte-Justine, Saint-Camille, Saint-Cyprien et Sainte-Sabine et payer les factures relatives aux services des professionnels.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

60-03-2016

10.1 - Résolution, ateliers verts, embellissement horticole et aménagement des espaces verts municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'est vue décernée 3 fleurons par la Corporation des Fleurons du Québec en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut participer aux ateliers verts afin de nous permettre dans les prochaines années d'améliorer notre classification, à la Corporation des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier vert se déroulera dans notre région le 7 avril prochain, à l'île d'Orléans et que la Municipalité veut inscrire deux personnes pour participer à l'atelier, en l'occurrence, M. Gilles Blanchet et M. Gérard Vachon.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise M. Gilles Blanchet, président du Comité Maisons Fleuries et M. Gérard Vachon, employé de la Municipalité de Saint-Camille à participer à l'Atelier Vert qui se tiendra le 7 avril prochain, à l'île d'Orléans. Le coût d'inscription est de 150\$/par personne (taxes en sus);

QUE l'on paye tous les frais relatifs au déplacement, le dîner est inclus dans le coût d'inscription.

ADOPTÉE,

61-03-2016

10.2 - Résolution, achat de panneaux, arrières plans, pancartes aux entrées de village

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a fait refaire ses pancartes aux entrées du village en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux installés n'étaient imprimés au verso;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut ajouter des panneaux "Aurevoir" au verso des pancartes aux entrées du village pour uniformiser l'ensemble;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de l'Enseignerie de Bellechasse pour la confection de deux panneaux "Aurevoir" au verso des pancartes aux entrées du villages. Le prix d'achat à l'unité 475.00\$ (taxes en sus);

QUE les couleurs soient harmonisées avec les panneaux existants.

ADOPTÉE,

62-03-2016

10.3 - Résolution, dérogation mineure, construction d'un abri d'auto isolé

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure de Monsieur Marcel Dumont, du 253, rang 2, situé à l'extérieur du périmètre urbain dans la zone 33-F, à Saint-Camille,

relativement à la construction d'un abri d'auto isolé de tout bâtiment, d'une dimension de 22' x 36' et d'une hauteur au pignon de 12';

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette demande de dérogation mineure est de permettre la construction d'un abri d'auto isolé de tout bâtiment contrairement aux spécifications du règlement de zonage qui prévoit que ce type de construction soit rattaché à un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la remise existante de 150pi² sera démolie ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale projetée des bâtiments complémentaires, avec l'abri d'auto, respecte la superficie maximale prévue au règlement (1615pi² ou 150m²);

CONDIÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme suite à sa réunion tenue le 29 janvier dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal adopte la dérogation mineure pour permettre à M. Marcel Dumont, du 253, rang 2, à Saint-Camille, la construction d'un abri d'auto isolé de tout bâtiment de 22' X 36' et d'une hauteur au pignon de 12';

QUE le demandeur devra démolir la remise de 150pi² pour rétablir la conformité pour les paragraphes 1 et 2 de l'article 7.2.1 pour obtenir une superficie totale projetée inférieure à 1615 pi² ou 150m²;

QUE le demandeur accepte la condition que cet abri d'auto ne pourra jamais être complètement fermé avec des murs afin de respecter la définition "d'abri d'auto".

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

63-03-2016

11.1 - Résolution, inscription au prix d'excellence Gérard Desrosiers en aménagement de bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a terminé en avril 2015 l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque municipale située au coeur du village dans un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut déposer sa candidature pour le prix d'excellence Gérard Desrosiers en aménagement de bibliothèque;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille dépose sa candidature au prix d'excellence Gérard Desrosiers en aménagement de bibliothèque.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents requis.

ADOPTÉE,

64-03-2016

11.2 - Résolution, demande de subvention, Festi-Quad

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2015 du Festi-Quad a connu un succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les administrateurs et administratrices de ladite corporation ont demandé à la municipalité un appui important pour la préparation et l'organisation de l'édition 2016 de l'événement, à savoir, d'une part, l'attribution d'une commandite financière comme par les années passées, et d'autre part, le prêt d'équipements, le prêt du terrain des loisirs, estrades, casse-croûte, et chalet des loisirs pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2016) de 2,500\$ pour permettre à la Corporation Festi-Quad, de procéder à la préparation et aux réservations nécessaires à la tenue de l'événement;

QUE la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent à chaque année au conseil municipal, le rapport financier des activités;

ADOPTÉE,

65-03-2016

11.3 - Résolution, utilisation des équipements municipaux, Festi-Quad

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à utiliser les différents équipements appartenant à la municipalité, tels que : (bandes de patinoire, estrades, casse-croûte, chalet des loisirs, un local au bureau municipal, terrain des loisirs, stationnement du bureau municipal et autres équipements : tréteaux, camion de la municipalité si besoin);

QUE la Municipalité paie les frais d'épandage du calcium liquide et le nivelage de la piste de drag;

QU'un contrat de location du casse-croûte soit signé entre la Corporation Festi-Quad et la Municipalité;

QUE tous les frais inhérents à la consommation d'électricité lors de la fin de semaine d'activités de la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants soient payés par la Municipalité;

QUE tout branchement électrique soit effectué par un professionnel (entrepreneur électricien), et au frais du Festi-Quad;

ADOPTÉE,

66-03-2016

11.4 - Résolution, fermeture de la rue Laliberté et la Rue Bélanger lors du Festi-Quad

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à fermer la rue Laliberté et la rue Bélanger, le samedi 25 juin 2016, de 9h à 18h.

QUE la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants s'occupent d'installer la signalisation nécessaire pour détourner les gens, et d'assurer la sécurité des résidents de ce secteur.

ADOPTÉE,

67-03-2016

11.5 - Résolution - projet conjoint de travailleur de proximité

CONSIDÉRANT QUE Le Ministère de la Sécurité Publique du Québec a mis en place un programme de financement issu du partage des produits de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de travailleur de proximité doit être déposé au plus tard le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc et Saint-Rose-de-Watford veulent diminuer et prévenir la délinquance des jeunes de notre région;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille appuie le projet conjoint d'embauche d'un travailleur de proximité et de maison de jeunes volante pour les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc et Sainte-Rose-de-Watford;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de fournir un local aménagé adéquatement pour les ados, advenant une réponse favorable à la demande de subvention au programme de financement issu du partage des produits de la criminalité 2016-2017;

ADOPTÉE,

68-03-2016

11.6 - Résolution, demande de subvention, projet d'aménagement de la cour de récréation de l'école Arc-en-Ciel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite participer financièrement au projet d'aménagement de la cour de récréation de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le projet d'aménagement de la cour de récréation de l'école Arc-en-Ciel et recommande d'octroyer la somme de 4000.00\$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal appuient ce projet ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de présenter le projet : « Cour de récréation » au Comité technique de la ruralité dans le cadre du Pacte rural ;

QUE le financement du projet se fera de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80% du projet, soit 3,200\$ sera pris à même les enveloppes budgétaires du Pacte rural de la municipalité comme pour 2016 ;

- Un montant correspondant à 20% du projet, soit 800\$ est établi comme étant la part du milieu et est assumé par la Municipalité de Saint-Camille.

QUE Madame Nicole Mathieu, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Camille, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE,

69-03-2016

11.7 - Résolution, demande d'appui pour la formation d'un nouveau Club Quad de la rivière Daaquam

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande d'appui pour la formation du nouveau Club Quad de la rivière Daaquam;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis depuis les dernières années n'est plus desservie par le Club Quad Massif du Sud aux Frontières;

CONSIDÉRANT QUE l'activité du quad est un moteur important pour l'économie locale de la région;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal donne son appui moral pour la formation du nouveau Club Quad de la rivière Daaquam.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-OMH: Le maire, M. Adélard Couture mentionne qu'une rencontre se tiendra le 23 mars prochain, avec la SHQ pour discuter de la suite pour la gestion de l'OMH de Saint-Camille, il mentionne que Mme Lucie Couture prendra sa retraite le 31 mai prochain.

-Villages Fleuris: Mme Thérèse Blanchet indique qu'un plan de travail sera élaboré dans les prochaines semaines pour déterminer le nouveau fonctionnement du Comité Villages Fleuris;

-Incendie: Le dossier de la région incendie continu à évoluer. Également, M. Pierre Morneau est venu rencontrer les élus pour présenter son rapport annuel sur le schéma de sécurité incendie.

-Aqueduc et égout: M. Jacques Audet indique qu'en février, il y a eu une grosse fuite sur la conduite principale, du réseau d'aqueduc de la rue de la Fabrique, qui a été immédiatement réparée.

-Urbanisme: La directrice générale, fait lecture du compte rendu du CCU pour les installations septiques. Il est convenu de passer une annonce au bulletin municipal de mars.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à la réunion mensuelle du conseil des maires, à une rencontre sur le dossier de régie incendie, à une réunion sur le bassin versant du Fleuve St-Jean, au conseil d'administration de la MRC des Etchemins, à la réunion de travail du conseil municipal, à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

70-03-2016

13.1 - Résolution - demande de renouvellement de notre carte de membre, à Radio Bellechasse-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à Radio Bellechasse-Etchemins pour l'année 2016. Le coût du renouvellement s'élève à 40\$.

ADOPTÉE,

71-03-2016

13.2 - Résolution, commandite École des Appalaches

La directrice générale fait lecture d'une demande de commandite de l'école des Appalaches pour aider à payer les frais de différentes activités (sport scolaire, finissants, activités étudiantes, conseil des élèves, fonds de solidarité).

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille octroie un montant de cinquante dollars à l'école des Appalaches pour l'organisation d'activités scolaires.

ADOPTÉE,

72-03-2016

13.3 - Résolution, Fondation de l'École des Appalaches

La directrice générale fait lecture d'une demande de financement pour la Fondation de l'École des Appalaches qui a pour mission auprès des élèves de valoriser l'excellence dans tous les domaines de l'éducation, de promouvoir par le biais de bourses et ou de prix, l'avancement de l'éducation, de cultiver le goût de l'art, de la musique et de la littérature, d'aider les élèves par un encouragement approprié, et finalement de favoriser le regroupement des anciennes et anciens de l'École des Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de cinquante dollars, à la Fondation de l'École des Appalaches.

ADOPTÉE,

73-03-2016

13.4 - Résolution, demande de commandite 11e édition des olympiades

Lecture est faite par la directrice générale d'une demande commandite de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille relativement à la tenue de la 11e édition des olympiades qui se tiendront le 14 juin prochain, à l'école de Saint-Camille.

ILEST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE La Municipalité de Saint-Camille octroie une commandite de cent cinquante dollars à l'École Arc-en-Ciel de Saint-Camille pour la tenue de 11e édition des olympiades qui se tiendront le 14 juin prochain, à Saint-Camille

ADOPTÉE,

74-03-2016

13.5 - Résolution, formation de l'ADMQ, gestion financière municipale

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation : La gestion financière municipale: bien maîtriser les différents outils qui se tiendra le 7 avril prochain, au Manoir du Lac-Etchemin. Le coût de la formation: 295\$ (taxes en sus), incluant le repas du midi.

QUE l'on paye tous les frais inhérents à la formation, déplacements.

ADOPTÉE,

13.6 - Lettre de Mme Lucie Couture concernant sa retraite

La directrice fait lecture d'une lettre de Madame Lucie Couture nous informant qu'elle prendra sa retraite le 20 avril prochain après 22 ans de travail, à titre de directrice de l'Office Municipal d'habitation.

Il est convenu d'un commun accord de faire parvenir une lettre de remerciements à Madame Couture pour souligner son dévouement pendant toutes ces années de services.

13.7 - Lettre du Ministre délégué aux Sports et au Loisir

La directrice fait lecture d'une lettre du Ministre délégué au Loisir et au Sport nous informant que notre projet pour la rénovation du chalet des loisirs a été retenu. Une aide maximale jusqu'à concurrence de 15,991.14\$ pourrait être attribuée à notre municipalité équivalente à 50% des coûts admissibles.

13.8 - Demande de commandite, École arc-en-Ciel pour financer un défi sportif

Lecture est faite par la directrice générale Mme Nicole Mathieu, d'une demande de commandite pour amasser de l'argent pour soutenir les élèves qui fréquentent notre école pour acheter des équipements sportifs. Le Défi Beauceron qui se tiendra le 23 juin permettra aux jeunes de vendre les km parcourus en commandite.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer, pour cette année, à cette activité de commandite.

13.9 - Dépôt du nouvel horaire de la Caisse populaire des Etchemins

Le nouvel horaire de la Caisse populaire Desjardins des Etchemins entrera en vigueur le 2 mai prochain.

La Caisse Populaire Desjardins sera ouverte pour Saint-Camille: le mardi de 9h à 13h, le jeudi le 9h30 à 12h30 et le vendredi de 9h à 14h.

13.10 - Lettre de remerciements de L'essentiel des Etchemins

La directrice fait lecture d'une lettre de remerciements de Mme Claire Bouchard de L'Essentiel des Etchemins pour notre contribution financière lors de la campagne de la cueillette de la Solidarité/Guignolée des Médias 2015.

14 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h50.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE